

 ACADÉMIE DE RENNES <i>Liberté</i> <i>Égalité</i> <i>Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2026	Fiche postes à entretien - N°1-I FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE ASH
			Poste: Coordonnateur de Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)
Division des personnels enseignants du 1 ^{er} degré			Renseignements: Tél. 02.99.25.11.06 ce.ien35.ashdep2d@ac-rennes.fr
Courriel: ce.35div1aff@ac-rennes.fr			

Enseignant coordonnateur du Pôle d'appui à la scolarité (PAS)

Modalités de candidatures et entretien

- **Lettre de motivation et CV transmis à la DSDEN d'ILLE ET VILAINE - Service DIPER 1-B, pour le vendredi 27 février 2026 (17h00), par courriel sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr**
- **Commission d'entretiens en présentiel ou en distanciel – Entretiens prévus de mars à avril 2026. Convocation adressée sur l'adresse courriel académique**
- **Saisie des vœux dans SIAM 1er degré – (Dates prévisionnelles non connues à ce jour)**

Textes de références :

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
 Conférence nationale du handicap – avril 2023.
 Circulaire du 3-7-2024 publiée au B.O. de l'Éducation nationale n°27 du 4 juillet 2024 et son annexe : « pôles d'appui à la scolarité - cahier des charges préfigurateur ».

Cadre général :

Les pôles d'appui à la scolarité (PAS) sont un nouveau service rendu aux parents et responsables légaux d'élèves du premier comme du second degré présentant des besoins éducatifs particuliers. Ces pôles ont pour objectif de trouver des réponses de premier niveau, rapides et adaptées, en première intention comme au long cours, dans le cadre d'une démarche d'accessibilité.

L'équipe du PAS comprend : un coordonnateur, un maître d'adaptation du réseau de la DDEC, un ou deux éducateurs spécialisés du secteur médico-social et un AESH-référent.

Le PAS est piloté par : l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, un chef d'établissement du second degré public, un chef d'établissement du réseau de la DDEC, le chef de service de l'équipe-médico-sociale mandatée par l'ARS.

Le coordonnateur PAS est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur académique ou de son représentant l'IEN en charge de l'École inclusive dans le département. Il agit dans le cadre de ses missions sous l'autorité fonctionnelle des pilotes du PAS et du chef d'établissement d'accueil pour le respect du règlement intérieur et des conditions d'occupation des locaux.

Description de la mission

Activité principale :

Améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogique et éducative proposées pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Pour cela, le coordonnateur devra :

- Accueillir les familles qui sollicitent le PAS.

- Répondre aux demandes des équipes pédagogiques après accord des familles des élèves concernés.
- Dresser un état des lieux des adaptations et aménagements mis en place notamment par l'utilisation du Livret de parcours inclusif (LPI) comme outil d'expertise et de suivi.
- Expertiser, en coopération avec l'éducateur spécialisé déployé sur le PAS, les besoins des élèves et savoir solliciter les ressources (pédagogiques ou médico-sociales) pour l'étude des situations.
- Proposer une réponse de premier niveau à valider par les pilotes du PAS avant transmission aux familles et aux établissements scolaires des élèves.
- Bien connaître et mettre en lien les différents acteurs du territoire pour la mise en œuvre des réponses de premier niveau, dans un délai raisonnable.
- Mobiliser les ressources pédagogiques et éducatives du PAS pour garantir la réponse la mieux adaptée.
- Coordonner la mise en œuvre et le suivi des solutions proposées au plus près de l'élève et de ses besoins éducatifs particuliers.
- Être une personne-ressource pour les équipes pédagogiques au sein des établissements du PAS, lorsque la situation d'un élève nécessite une expertise particulière.
- Apporter conseils et appui aux familles dans leurs démarches auprès de la MDA si nécessaire, sans se substituer à la mission des enseignants-référents.
- Travailler en lien avec l'AESH-référent du PAS pour garantir une bonne qualité de l'accompagnement humain.
- Assurer la liaison avec le coordonnateur du MPA dans le cadre de l'accessibilité ou de la compensation.
- Tenir un tableau de bord afin de rendre compte de son activité et rédiger un compte rendu annuel d'activité pour le Directeur académique ou son représentant

Compétences et connaissances mobilisables

Connaissances

- Connaissance du système éducatif et des dispositifs d'accompagnement des élèves à besoins particuliers.
- Connaissance des enjeux actuels de l'École pour tous et de ses évolutions récentes.
- Connaissances sur la construction des apprentissages en lien avec le développement de l'enfant et de l'adolescent.
- Connaissances du fonctionnement du 1er et du second degré.

Compétences

- Disposer de compétences pédagogiques et didactiques avérées et documentées.
- Faire preuve de compétences de communication orale et rédactionnelle (rédaction de documents divers).
- Savoir travailler en partenariat et savoir coopérer en inter-métier de manière équilibrée.
- Être capable d'analyser et d'expertiser des situations complexes
- Maîtriser les outils numériques et les applications institutionnelles nécessaires à la gestion et à la mise en œuvre des dispositifs éducatifs et pédagogiques.

Attitudes et savoir-être :

- Rigueur dans le suivi des dossiers ;
- Discrétion professionnelle et respect des interlocuteurs ;
- Adaptation et réactivité ;
- Écoute et empathie ;
- Disponibilité et mobilité sur le territoire PAS.

Supérieur hiérarchique direct : L'IEN ASH en charge du pilotage des PAS

Titres requis et modalités de nomination

Priorité aux enseignants spécialisés titulaires du CAPPEI.

- Délégation annuelle avec maintien du poste occupé en 2025-2026 pour le personnel affecté à titre définitif.
- Nomination à titre provisoire dans les autres cas.